

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2010 À 18 h 00

L'an deux mil dix, le mardi vingt-trois février, à 18 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 15 février 2010, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

**PRÉSENTS** : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A CLÉMOT, E. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE.

**ABSENT EXCUSÉ** : JP VELEZ

Madame Carmen MARC a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 26 janvier 2010 a été approuvé à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008 par Monsieur Joël ARNAUD, Rapporteur de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

cf tableau en annexe

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le 23 février 2010, le Compte administratif pour 2009 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010, décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) : 32 315,80 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 73 963,80 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 18 239,54 €

### **BUREAU DE VOTE**

Chacun s'est positionné pour assurer une permanence de 8 h à 18 h.

### **CONVENTION SPA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2010 :

La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie.

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2010, à la SPA de SAINTES, une contribution de 0,23 € par habitant (419), soit la somme de 96 ,37 €.

### **TRACTEUR COMMUNAL**

Notre agent communal nous a informé en fin de semaine dernière que le tracteur avait de graves ennuis mécaniques (impossible de passer en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> vitesse). Nous avons contacté un réparateur local qui est venu et qui a diagnostiqué de très importantes réparations, sous réserve qu'elles soient possibles, et qu'il valait mieux penser à investir dans un nouveau tracteur (compter entre 15 000 € et 20 000 €).

Nous avons réfléchi à une alternative au tracteur (véhicule utilitaire léger avec remorque pour un prix aux environs de 10 000 €). Parallèlement à cette recherche, Étienne Guélin a proposé son hangar et ses outils de professionnel à notre agent communal pour qu'il puisse, avec ses compétences mécaniques, vérifier l'exactitude du diagnostic. Un administré retraité de Rouffiac, également technicien en mécanique, Philippe Cornot, s'est porté

volontaire pour aider notre agent. Pendant ce temps et en attendant de prendre une décision, Étienne Guélin a proposé l'utilisation bénévole d'un de ses tracteurs. Rendez-vous est pris pour lundi prochain.

### **QUESTIONS DIVERSES**

SINIESTRES : Suite aux dégâts des eaux en plafond du dojo et de la salle des associations, nous avons reçus divers devis (peinture, zinguerie, tatamis, etc...) qui seront remis lors à l'expert lors de sa prochaine visite.

CHAMBRES D'HÔTES : Madame de SAMIE a fait une demande de pose de panneaux à l'entrée de la commune auprès de la DDTM.

SONO : Le transfo d'alimentation du pré-ampli de la sono de l'Espace Saintonge est à changer. Coût d'environ 150 € TTC.

VOIRIE : Il faudrait boucher les nids de poule rues du Plantis Blanc et de la Grande Métairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

#### Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE